



CONTRAT DE SUBVENTION

Entre les soussigné(e)s :

L'ONG IED Afrique, représentée par son directeur.....

Domicilié à :

.....
.....

Téléphone :

.....
.....

Fax :

.....
.....

Email :

.....
.....

Ci-dessus désignée sous le vocable « Coordinateur du Fonds de Soutien aux Stratégies locales d'Adaptation », d'une part

Et,

L'organisation de producteurs dénommée :

.....
.....
.....

Représentée par son/sa président(e) :

.....

Domicilié à :

.....
.....

Téléphone :

.....
.....

Fax :

.....
.....

Email :

.....
.....

Désigné sous le vocable « OP », d'autre part.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la mise à disposition de la subvention accordée à pour accompagner la mise en œuvre du projet intitulé....., dans le cadre du Fonds de Soutien aux Stratégies locales d'adaptation aux changements climatiques coordonnée par l'IED Afrique.

Article 2 : Engagement de IED Afrique

IED Afrique s'engage à :

- verser dans le compte de..... la somme de correspondant à la subvention accordée pour la mise en œuvre du projet conformément à la lettre de notification de la plateforme nationale jointe au présent contrat.
- Fournir toutes les informations utiles et nécessaires à la bonne exécution de son projet ;
- Fournir tout l'appui méthodologique nécessaire à la réussite du projet.

Article 3 : Engagements de l'OP:

.....s'engage à :

- réaliser les activités conformément au document de projet validé ;
- utiliser la subvention, exclusivement, à la réalisation du projet approuvé par la plateforme et le comité de pilotage ;
- s'engage à fournir à l'IED Afrique par l'intermédiaire de la plateforme nationale, dans les délais impartis, toutes les pièces comptables originales justificatives des dépenses engagées conformément au calendrier de décaissement.

- rendre compte mensuellement à la plateforme sous forme de rapport technique et financier (approuvés par cette dernière) et qui permet d’apprécier le niveau de réalisation des activités du projet ;
- se conformer dans l’exécution du projet aux dispositions en vigueur dans le guide de procédures du FSSA

Article 4 : Engagement de la plateforme

.....s’engage à veiller au suivi technique et financier du projet exécuté par

Article 5 : Entrée en vigueur et Expiration

Le présent contrat entre en vigueur dès la date de sa signature par les deux parties et n’expire qu’à la date convenue dans l’échéancier du projet.

Fait à :, le

OP
Lu et approuvé, Cachet officiel
 officiel

Plateforme
Lu et approuvé, Cachet officiel

IED Afrique
Lu et approuvé, Cachet

Président(e) de l’OP

Président(e) plateforme

le Directeur de l’IED